



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 5 juin 2019

sous la Présidence de Monsieur Jean-Denis Briod

Postulat « pour la création d'une aire de déjections canines » déposé par Mme Nadia PRIVET

Le Conseil communal de Pully

vu le postulat déposé par Mme Nadia Privet cité en titre,
vu la demande de Mme Nadia Privet visant à renvoyer directement son postulat à la Municipalité,

décide

1. de rejeter la prise en considération immédiate et le renvoi à la Municipalité de ce postulat.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Jean-Denis BRIOD



Le secrétaire

Bernard MONTAVON

Pully, le 13 septembre 2019